



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – <del>que le Département Urbanisme est saisi – que le Gouvernement est saisi</del> d'une demande de:

permis d'urbanisation modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est Mr Geoffrey Meyer et Mme Sandra Roemers demeurant à 4710 Lontzen – Rue Père Damien, 21

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue Père Damien, 21 et cadastré Div I Sect D N° 340X.

Le projet consiste en la construction d'une véranda et d'une terrasse et présente les caractéristiques suivantes :

D.IV.5 : Un permis d'urbanisme peut s'écarter d'un permis d'urbanisation moyennant une motivation démontrant que le projet :

1° ne compromet pas les objectifs de développement territorial, d'aménagement du territoire et d'urbanisme contenus dans le permis d'urbanisation ;

2° contribue à la protection, la gestion et l'aménagement des paysages bâtis et non bâtis. Dans ce cas dérogation aux prescriptions urbanistiques :

- volume secondaire à moins de 3m des limites de la parcelle ;
- coefficient d'occupation au sol supérieur à 100%;
- modification du relief du sol à moins de 2m des limites de la parcelle.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Hompesch téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@lontzen.be, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/11/2025 au 20/11/2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 30/10/2025

Le Directeur général, M. STANER Par le Collège :

Le 1. Echevin
J. GROMMES